



Bulletin mensuel des observations des expulsions menées par Human Rights Observers, projet soutenu par l'Auberge des Migrants, dans le Dunkerquois, Nord - Juin 2022

Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer, documenter et dénoncer les violences d'État quotidiennes perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière Franco-britannique *.

Chiffres concernant les expulsions quotidiennes des lieux de vie informels :

 Au moins 6 expulsions de lieux de vie informels	 Au moins 35 couvertures et sacs de couchage détruits
 Au moins 12 personnes exilées arrêtées lors des expulsions	 Au moins 1 matelas détruit
 Au moins 129 tentes et bâches détruites	 Au moins 65 mineur.es isolé.es étranger.ères rencontré.es**

La stratégie politique consistant à éviter les "points de fixation" a conduit à des expulsions de plus en plus fréquentes et violentes dans le Dunkerquois. Certaines options d'hébergement ne sont pas communiquées auprès des habitants des lieux de vie expulsés. Au cours de ces opérations, tous les abris, biens de première nécessité et affaires personnelles sont détruits. Ces opérations d'épuisement sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis des placements en rétention administrative alors illégaux. Ces contrôles d'identité et arrestations arbitraires sont quotidiens, même en dehors du contexte des expulsions.

Dans le cadre de la politique de harcèlement conduite à la frontière, l'Etat a mené des expulsions de grande ampleur à Dunkerque les 3, 9 and 30 juin. A chaque expulsion, les biens personnels (tentes, couvertures, sacs, papiers d'identité, téléphones portables, médicaments, vêtements etc.) ont été détruits sur place et/ ou jetés à la benne, sans laisser aux personnes la possibilité de les récupérer. Ces actes contraires à la loi (Art 322-1 et suivants du Code pénal) ont été commis sous les yeux d'huissiers de justice en charge des expulsions.



L'équipe HRO a constaté l'utilisation systématique de machinerie lourde, y compris de tracteurs et pelleteuses, pour détruire et ainsi vider les zones des affaires personnelles des personnes expulsées. Cela est fait alors même que les propriétaires de ces affaires sont souvent à côté. Comme les expulsions précédentes, toutes les tentes et les abris sont détruits par la société "Ramery" sous la supervision des forces de l'ordre et de l'Etat. ***



Pendant les opérations d'expulsion, les membres de HRO ont été témoins de violences et d'intimidations à l'encontre des personnes exilées. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous avons documenté, entre autres, les 09/06 et 30/06, que des CRS ont crié sur les personnes exilées sans interprète pour se faire comprendre. Le 09/06, les CRS ont poussé les personnes exilées hors des lieux de vie et iels ont même utilisé un sifflet pour les contraindre à se rassembler. Le 30/06, la police aux frontières (PAF) a arrêté des personnes en les agrippants par les bras, toujours sans interprète. Par ailleurs, nous avons également constaté un surarmement de la police lors des expulsions (LBD, armes automatiques, chiens détecteurs, etc.).

Harcèlement des observateur.ice.s lors des expulsions :



Plusieurs tentatives d'intimidation :

Les observateur.ice.s se sont vu contrôler leur identité à deux reprises et ont été filmés deux fois par les forces de l'ordre. A l'une de ces occasions, iels ont été filmé.es sur un téléphone personnel, ce qui est illégal. Lorsque les membres HRO l'ont signalé, les forces de l'ordre ont simplement ri et ont déclaré "c'est triste". Lors d'une observation, un policier a fait mine d'arrêter des membres HRO en raison d'une "infraction", juste avant de se mettre à rire et de déclarer "qu'il plaisantait". Pendant tout ce temps, il avait une caméra à la main. En outre, les membres HRO ont été escorté.e.s à l'écart des expulsions à deux reprises afin d'empêcher toute documentation, et des périmètres ont été établis arbitrairement à chaque opération d'expulsion.

* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

**Le nombre de signalements effectués est au deçà du nombre réel de mineur.e.s isolé.e.s qui étaient en situation de rue et de danger sur le territoire Dunkerquois au mois de Juin 2022. Sur ce territoire, aucune association non mandatée n'a d'activité spécifique ciblant les MIE, contrairement à Calais, et se trouve en capacité d'effectuer ce travail d'identification précise (Source : Utopia 56)

*** Ramery est une société mandatée par l'Etat chargée de saisir et de détruire les biens lors des expulsions.

Preuves partagées sur nos réseaux sociaux (instagram @Humanrightsobs, twitter @HumanRightsObs)